



**LIONS INTERNATIONAL DISTRICT MULTIPLE 103 FRANCE**  
**COMMISSION NATIONALE HUMANISME, JEUNESSE ET FRANCOPHONIE**  
**CONCOURS NATIONAL ET EUROPEEN DE MUSIQUE LIONS**  
**PRIX THOMAS KUTI 2025-2026**

## **RÈGLEMENT DU CONCOURS**

### **Article 1 – Esprit**

Le concours est strictement réservé aux étudiants des Conservatoires et des Écoles de Musique à **l'exclusion des professionnels.**

### **Article 2 – Choix de l'instrument**

L'instrument retenu pour l'année 2026 est le piano.

### **Article 3 – Conditions de participation**

Le Grand Prix national de Musique Lions est ouvert aux étudiants en musique, de nationalité française ou résident en France depuis plus de cinq ans au 31 décembre 2025, **sous réserve d'être âgés de moins de 23 ans au 31 décembre 2025.**

Tout candidat à ce Prix, ne peut se présenter que dans un seul district, sans pouvoir en changer, afin d'en assurer la transparence et de maintenir l'égalité des chances.

Un district ayant plusieurs candidats, ne peut en aucun cas, transférer un de ses candidats vers un autre District du DM 103 France.

Le candidat se présentant dans un district devra y résider ou y faire ses études musicales.

### **Article 4 – Date limite de dépôt des candidatures**

Les dossiers d'inscription devront être adressés au Délégué de District Humanisme Jeunesse et Francophonie, ou au Chargé de Mission « Musique » qui présente le lauréat à la finale nationale, avant le **28 février 2026**, ils devront être remplis en lettres capitales.

Seuls les dossiers complets et lisibles **seront acceptés** (bulletin d'inscription, certificat de scolarité du conservatoire ou de l'école de musique, fiche d'aptitude, autorisation parentale le cas échéant, autorisation publication d'images, photos, vidéos, photo du candidat, attestation d'assurance RC)

### **Article 5 – Déroulement des épreuves probatoires**

Les épreuves probatoires se dérouleront avant le Congrès de Printemps du district, dans le lieu choisi par le Délégué de District de la Commission Humanisme, Jeunesse et Francophonie, et par le Chargé de Mission « Musique » du district s'il existe, en accord avec leur Gouverneur.

Le Jury comprendra au maximum quatre membres non Lions, tous professionnels de la musique, solistes ou pédagogues et sera présidé par l'un d'eux, avec voix prépondérante pour le Président en cas d'égalité des votes.

Il désignera le lauréat et devra certifier de son niveau national, et ce, même s'il est le seul candidat.

A l'issue, le dossier du lauréat sera transmis par le Délégué du District à la Commission Nationale au Chargé de Mission National Musique, Alain Jéhu, avec une photo du lauréat.

Un prix sera remis au lauréat lors du Congrès de Printemps du District au cours duquel, il interprétera une des deux œuvres exécutées lors des épreuves probatoires. En contrepartie, il s'engage à participer à la Finale Nationale qui aura lieu à POITIERS, lors de la Convention nationale du 21 au 23 mai 2026.

Ce prix « pourra » être d'un montant de 500 €. **Attention à noter** : la référence reste au sein de chaque district, le budget 2025/2026 de son Gouverneur, voté par les délégués des clubs en Assemblée Générale, lors du congrès de Printemps 2025.

Les candidats disposeront de toutes les informations nécessaires 15 jours avant la date prévue du concours, avec les précisions leur permettant de se présenter : lieu, jour, et heure, moyens de transport, coordonnées de l'accompagnateur/trice.

Dans chaque district, les candidats exécuteront au moment des épreuves probatoires, l'œuvre imposée et l'une des deux pièces choisies dans le répertoire communiqué par le Président de la Lions European Music Competition – L.E.M.C. Les candidats mettront à la disposition du jury la partition de chaque œuvre interprétée.

## **Article 6 – Finale nationale**

La Finale des 15 districts sera organisée les jeudi 21 et vendredi 22 mai 2026 à POITIERS, début des épreuves (après tirage au sort), le jeudi 21 mai 2026.

Le lauréat du Concours sera présenté lors de la Convention nationale de POITIERS, le samedi 23 mai 2026, et interprétera l'œuvre de son choix, en accord avec le responsable du concours national.

Lors du concours, les candidats sélectionnés devront exécuter le programme interprété lors des épreuves probatoires, soit l'œuvre imposée et une pièce choisie dans la liste.

La 2ème œuvre choisie dans la liste sera jouée uniquement par les finalistes (six au maximum), devant le Jury National.

Le Jury sera composé au maximum de quatre membres : artistes solistes, membres ou chefs d'orchestres de phalanges musicales de renom, pédagogues éminents, compositeurs ou chefs d'orchestre. Il sera présidé par l'un d'eux, et, en cas d'égalité des voix, le Président aura voix prépondérante. Aucun Lion ne pourra faire partie du jury, ni assister aux délibérations.

Les candidats acceptent que les photos ou vidéos prises pendant le concours puissent être diffusées ou projetées dans le cadre du Lions Club. Au-delà, une autorisation de droit à l'image devra être signée par l'instrumentiste ou son représentant.

## **Article 7 – Jurys**

À noter, qu'il ne pourra y avoir d'ex-æquo. Les décisions du Jury de District et du Jury de la Finale Nationale seront sans appel.

## **Article 8 – Forum Européen de Karlsruhe (Allemagne) du 22 au 25 octobre 2026**

Le 1er Prix s'engage à participer au Grand Prix de Musique Européen « Thomas Kuti », qui aura lieu lors du 71ème Forum Européen de Karlsruhe (Allemagne) du 22 au 25 octobre 2026.

Sa participation sera prise en charge par le District Multiple 103 France.

Le déplacement à Karlsruhe du Lauréat National, s'effectuera avec le chargé de mission national musique au départ de Paris.

Le lauréat 1<sup>er</sup> Prix désigné par le jury européen recevra un prix de 5.000 €, le second de 3.000 € et le troisième de 2.000 €.

Un prix du public d'un montant de 1.000 € pourra également être attribué

## **Article 9 – Prise en charge de la logistique du concours, des candidats et des lauréats.**

***District d'origine (la référence reste au sein de chaque district, le budget 2025/2026 de son Gouverneur, voté par les délégués des clubs en Assemblée Générale, lors du congrès de Printemps 2025)***

Prise en charge des frais liés aux épreuves probatoires (à noter pour 2025/2026 nous n'aurons pas de piano en accompagnement, accord du piano pour les candidats seulement).

Prise en charge des frais de déplacement de son lauréat, au lieu retenu pour le Concours national sur la base SNCF 2<sup>nd</sup> classe ou tarif réduction jeune. .

Prise en charge de la récompense de 500 €, décernée lors du congrès de printemps.

Prise en charge des frais d'inscription du lauréat : 70 € versés au DM 103, relatifs à la logistique du Concours National (le DDCN rappellera ceci à son trésorier de district)

### ***District Multiple :***

Prise en charge de l'hébergement pour tous les candidats à la finale, pour les membres du jury non locaux, pour le chargé de mission musique non local – hébergement 2 nuits (maxima), restauration (jeudi pour tous et vendredi pour le lauréat). Pas de frais de déplacement pris en charge pour le jury.

Le lauréat musique est invité à la soirée de l'amitié le vendredi soir.

- Prise en charge des 3 récompenses de la finale nationale :

- ✓ Premier Prix : 1.000 €, avec la prise en charge de sa participation au départ de Paris sur la base SNCF Snde Classe - au 71<sup>ème</sup> Forum Européen de Karlsruhe (Allemagne) du 22 au 25 octobre 2026 (hébergement et dîner)
- ✓ Deuxième Prix : 500 €.
- ✓ Troisième Prix : 300 €.

Les candidats mineurs pourront être accompagnés, toutefois, les frais des accompagnants, ne seront pas pris en charge. En cas d'impossibilité, l'enfant et ses parents ou la personne exerçant l'autorité parentale feront leur affaire du trajet entre leur domicile et le lieu de la Convention. Le Lions International DM103 France déclinant ainsi toute responsabilité concernant le transport et l'encadrement du candidat durant toute la période du concours.

Le candidat (ou la candidate) pourra être accompagné(e) d'un membre de sa famille. Les frais, transport, hébergement de l'accompagnant seront à la charge de ce dernier, il ne pourra prétendre à aucun défraiement.

**Pour pouvoir assister au concours, les accompagnants devront en faire la demande auprès des organisateurs afin qu'un badge nominatif puisse leur être attribué gratuitement.** Il ne sera pas attribué de façon systématique une chambre twin aux candidats, nous nous efforcerons de donner une telle chambre aux candidats mineurs en fonction de la jauge hôtelière.

### **Article 10 – Assurances obligatoires - Droit à l'image**

Tous les candidats devront fournir une attestation d'assurance responsabilité civile personnelle, ou celle de leurs parents. Le Lions International décline toute responsabilité inhérente aux dommages ou la perte des instruments des candidats durant les concours.

Une autorisation de publication d'images et d'enregistrement vidéo, en lien avec les épreuves du concours, sera demandée. Elle sera signée par le candidat ou le responsable légal.

### **À Paris, le 1<sup>er</sup> juillet 2025**

#### **GOUVERNEURE**

Commission Nationale  
Humanisme  
2025/2026

#### **GOUVERNEUR**

Commission Nationale  
Jeunesse et Francophonie  
2025/2026

#### **PRESIDENTE**

Commission Nationale  
Humanisme, Jeunesse  
et Francophonie  
2025/2026

#### **CHARGE de MISSION**

Musique  
Commission Nationale  
Humanisme, Jeunesse et  
Francophonie 2025/2026

**Josiane DONVAL**

**District OUEST**

**Jean-Christophe CHAUVIERE**

**District SUD**

**Eliane MARTIN**

**District OUEST**

**Alain JEHU**

**District CENTRE**